

**AVIS DU SEPAL SUR LE PLU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON  
RÉVISION N°1 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE  
DÉCINES CHARPIEU**

Le site de Montout Peyssilieu, qui fait l'objet de la révision n°1, était déjà identifié dans le SDAL approuvé en 1992 comme un site stratégique.

Il est identifié par le SCOT comme :

- site économique métropolitain,
- site de projet urbain métropolitain,
- pôle commercial d'agglomération.

Il fait donc partie des sites prioritaires pour le développement urbain et économique de l'agglomération ayant vocation à accueillir un grand équipement métropolitain.

La présentation du Projet d'Aménagement ainsi que l'Évaluation Environnementale intègrent l'orientation définie par le SCOT de l'inscription, dans le projet, d'une liaison verte destinée à relier les deux grands espaces naturels préservés par le SCOT que constituent la plaine du Biézin V Vert Nord au sens du SDAL au Sud et le Grand Large ainsi que le parc de Miribel Jonage au Nord.

L'évaluation environnementale analyse les impacts de l'urbanisation du site sur le milieu naturel et sur l'activité agricole.

Au final, il apparaît que le dossier d'arrêt de projet et de mise à l'enquête publique de la révision n°1 est compatible avec le SCOT de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010 qui devrait être opposable sur le plan juridique au moment de l'enquête publique.